

intérêts des électeurs de ma circonscription et ceux de tous les Canadiens et de discuter du projet de loi qui nous intéresse en ce moment, soit le bill C-116, qui s'intitule «Loi modifiant la loi sur les Postes.»

Monsieur l'Orateur, j'aimerais d'abord rappeler aux députés le rôle primordial des journalistes et des journaux dans notre société canadienne. La presse écrite est le moyen d'information le plus important qui soit actuellement dans notre grand pays. Elle est le reflet par excellence de la pensée du peuple canadien. Pour un grand nombre de Canadiens, ce moyen d'information est le seul qui puisse les atteindre, car nous vivons dans un pays immense et, dans beaucoup de régions, les moyens d'information comme la radio et la télévision n'en sont qu'à leurs débuts. La presse écrite est un moyen efficace pour l'éducation la plus complète des Canadiens, parce qu'elle véhicule les idées et les informations sur des plans politiques, financiers, locaux, nationaux et internationaux.

[Traduction]

M. Mather: Monsieur l'Orateur, puis-je avoir la parole pour m'expliquer sur un fait personnel. Le système d'interprétation ne semble pas fonctionner et je me demande si les interprètes le savent. Je regrette d'interrompre le député.

M. l'Orateur suppléant: Le député voudrait-il poursuivre son discours tandis que nous essaierons de rétablir le système d'interprétation.

[Français]

M. Beaudoin: Monsieur l'Orateur, à mon sens, un journaliste intègre, c'est un éducateur sans pareil, car il peut et il possède véritablement les moyens de transmettre des idées et des informations au grand public. Le courant des idées est dans les mains du journaliste et il peut l'orienter assez librement. Cependant, il se doit d'être intègre et il a droit à son moyen de diffusion, le journal.

• (5.10 p.m.)

Monsieur l'Orateur, je crois que si nous admettons que les journaux constituent un moyen d'information et d'éducation, nous devons, en conséquence, les protéger. Je ne dis pas qu'il faille protéger le journal lui-même, mais protéger surtout les abonnés, afin qu'ils puissent recevoir ces journaux à un prix raisonnable.

J'ai déjà mentionné que les journaux sont un moyen d'éducation. Ce sont eux qui permettent à nos jeunes Canadiens de découvrir les problèmes du monde actuel. On surprend nos enfants à lire les journaux dès l'âge de six ou sept ans. Ils s'intéressent d'abord aux gravures, puis aux dessins animés et, enfin,

aux chroniques locales, etc. Enlevons les journaux à nos enfants et ils tarderont à se développer et ne seront pas aussi attentifs aux multiples aspects de notre monde moderne.

La découverte de l'imprimerie, comme on le sait sans doute, a complètement bouleversé la population. Elle a servi à véhiculer les idées et a donné un essor considérable à l'éducation, surtout dans les milieux éloignés. Ce serait une perte considérable et un pas en arrière si l'on enlevait les journaux pour organiser et continuer à réorganiser l'éducation de nos Canadiens, surtout de ceux qui sont éloignés des grands centres.

Pour toutes les raisons que je viens de mentionner, monsieur l'Orateur, j'estime que nous ne pouvons, nous, les législateurs, par l'imposition de tarifs postaux exorbitants et prohibitifs, exposer nos journaux à disparaître à plus ou moins brève échéance.

Je comprends fort bien que l'honorable ministre des Postes (M. Kierans) désire que son ministère se finance par lui-même et je crois que ce sont là les signes d'un bon administrateur. Mais, monsieur l'Orateur, ce n'est pas tout d'être bon administrateur. Il faut aussi avoir le sens de l'équilibre et songer au bien de ceux que l'on administre. Et dans le cas qui nous préoccupe, les administrés sont les Canadiens, et plus particulièrement les directeurs de journaux.

Le but premier du ministère des Postes, c'est de servir la population canadienne, et je crois que le ministre est en train de perdre de vue ce point important. Au fait, si cette loi est adoptée sans aucune modification, le ministère des Postes ne sera plus un service mais un luxe pour les Canadiens. J'estime donc que tous les députés comprendront facilement que nous pardonnerions au ministère des Postes d'être déficitaire, à la condition seule et unique qu'il rende un service convenable à la population canadienne, car tel est le but premier du ministère des Postes et il ne faut surtout pas le perdre de vue.

Monsieur l'Orateur, qui peut me nommer, dans le domaine de l'éducation publique, un organisme qui est en mesure de se financer lui-même ou même d'être rentable?

J'affirme que les tarifs proposés par le ministère des Postes sont prohibitifs et je vais le prouver brièvement. Je voudrais citer l'exemple du journal *L'Union des Cantons de l'Est*, qui débourse actuellement \$12.98 pour les frais d'expédition de 865 livres de courrier. En vertu de l'augmentation de 3½c. la livre proposée dans la nouvelle loi, il lui en coûtera, pour la même expédition, la somme de \$48.29. Est-ce normal, monsieur l'Orateur?

Dans le cas des journaux à distribution gratuite, je citerai l'exemple du *Courrier Sud* qui, pour une livraison moyenne de 32 pages et la distribution de 800 exemplaires paie